

**SYNDICAT D'ETUDES  
ET D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DU ROANNAIS  
(S.E.E.D.R.)**

*Séance publique du 26 mars 2024*

LE PRESIDENT CERTIFIE :

**N° 1**

Objet :

1 - Que la convocation a été adressée le 13 mars 2024 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

**Exercice des pouvoirs  
délégués**

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président  
MM. Brun, Daval, Durantin, Troncy  
Mme Pras  
M. Palluet (suppléant de Mme Vaginay)  
M. Perroton (suppléant de M. Mayère)  
Mme Ligné (suppléante de Mme Roux)

**Compte-rendu**

**Code nomenclature : 5.4**

Absents avec excuses : MM. Capitan, Dozance, Nicolin

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Brun

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Fréchet M. Peyron M. Reulier	M. Grosdenis M. Boire M. Brun

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20240326-20240326-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024  
Publication : 27/03/2024

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Par délibération du 27 octobre 2020, le Comité Syndical a délégué au bureau syndical, en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une partie de ses attributions.

En application de cette délégation, les décisions suivantes ont été prises lors de la réunion du 12 mars 2024.

**DBD-20240312-1**    Personnel    Adhésion au pôle prévention et santé au travail –  
Convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour la prévention des risques  
professionnels

**DBD-20240312-2**    Finances    Renouvellement ouverture d'une ligne de trésorerie à  
compter du 15 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 26 mars 2024

Le Président,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,